L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1871.

45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 15 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par O. de Périet; à onze heures, à l'angle des rues Claiborne et Champs Elysées — magnifiques meubles pour comptoir de la succession Haggerty.

Par Morris & Brou, à leur salle d'encan, No. 16, rue de Chartres—Vente importante, à crédit et sans réserve, de bottes, souliers et bredequins.

Par Placide J. Spear, rue St Charles, No 15, vente sans réserve de meublements non dégagés du St Charles Loan Office.

Par S. Guinault, 4e coin des rues Union et Bons Enfants—le fonds d'une épicerie.

Par P. Valeton, sur le Levée, en face de la Place Jackson—Bimous, en débarquement du Ohio. Washington.

Par Christian & Paul—Continuation de la vente périodique de tout le fonds de l'ancien magasin de quincaillerie et de tôlerie de Humbrecht, 94, rue Peydras.

Par Derosé & Jourdan, au No. 103 de la rue de Chartres—fonds d'un magasin de détail.

Par Hinckel, Marie & Co., à leur salle d'encan 36, rue de Chartres — Marchandises sèches et linge; marchandises sèches et linge avarié.

Meubles. — Nous appelons l'attention du public sur la grande vente de meubles qui aura lieu aujourd'hui, à 11 heures du matin, au coin des rues Champs-Elysées et l'Avenue Claiborne, par le ministère de M. O. de Périet, encanteur, pour le compte de la succession de R. M. Haggerty. La vente se composera de magnifiques meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, provenant des meilleures fabriques de cette ville. Les chemins des rues Dauphine et Claiborne passent derrière la résidence du défunt et offrent ainsi un économique et excellent moyen de se rendre sur les lieux à ceux qui désirent acheter des meubles. Nous recommandons spécialement aux amateurs la bibliothèque, les livres et meubles.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Folleau Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mercredi :
ACADÉMIE. — Fortunio.
St-CHARLES. — King Lear.

Le Budget Municipal pour 1872

TROIS MILLIONS ET DEMI DE DÉFICIT.

Nous avons beau être cuirassés contre l'audace de nos gouvernants, nous avouons que nous avons été stupéfaits en lisant hier, dans le *Picayune*, le projet de budget préparé par M. Shaw, administrateur des comptes publics, pour l'année 1872.

Au moment où tous les partis arborent, avec plus ou moins de sincérité, la bannière de la réforme, où toute la presse fait chorus pour crier à l'économie, n'est-ce pas témoigner le plus étrange dédain pour l'opinion publique, le plus singulier mépris pour les intérêts d'une communauté que de vouloir proposer, pour l'année prochaine, un budget qui présente un déficit de plus de TROIS MILLIONS et demi de dollars en apparence, mais qui sera, en réalité, beaucoup plus élevé, comme nous allons essayer de le démontrer.

En présence de ce même façon, nous invitons les citoyens à s'organiser et à s'entendre pour mettre fin à un état de choses qui, mène le répétions pour la centième fois, conduit tout droit la ville de la Nlle-Orléans à la banqueroute. Si on permet que les finances municipales continuent, un an de plus, à être administrées de cette façon, nous le disons hautement, il ne restera d'autre remède que la répudiation des dettes aimi contractées.

Nous avons critiqué le fameux projet, d'une loi ayant soit disant de protection dans le lac, avec revêtement, avait été entravé grâce à la résistance de l'association des citoyens. Il paraît qu'il n'avait été qu'ajourné, car nous le voyons reparaître augmenté et grossi. En effet, dans les huit millions environ que M. Shaw propose de dépenser l'année prochaine, les sommes qui seraient allouées sous différentes formes, à la Compagnie du Canal du Golfe du Mexique, sous prétexte de drainage et de levée, ne s'élèvent pas à moins de TREIZE CENT MILLE piastres.

Voici un résumé de ce budget qui est loin d'être complet ainsi tout d'être véridique, tel qu'on présenté à part les sommes destinées à faire face à de prétendus travaux d'amélioration et qu'on a l'intention de payer en Bons de la ville. Cette distinction n'a d'autre but que de déguiser le déficit réel.

BUDGET DE 1872.

DÉPENSES.

Rues et débarcadères	$080,000
Quais et débarcadères	82,500
do do	7,000
Drainage	304,000
Water-works	70,300
Eclairage	250,000
Incendies	150,000
Impressions	36,000
Parcs, places, épaves	25,000
Loyers, réparations	37,500
Institutions de charité	65,840
Justice, y compris $60,000 pour honoraires d'avocats et greffiers	837,450
Frais de bureaux	22,300
Salaires administratifs	219,170
Intérêt sur comptes courants	36,000
Jugements	100,000
Dépenses éventuelles	50,000
Déficit de 1871	550,000
Comptes payables	1,450
	$3,108,710
Passif, intérêt et amortissement	2,136,538
Améliorations à payer en bons	
Pavage des rues	$1,500,000
Machines à drainer	350,000
Revêtement de la levée du lac	150,000
Paiement projeté à la Cie. du Canal du Golfe pour canaux, etc.	500,000
Intér. sur les $2,500,000 de bons à émettre	182,500 2,682,500
Total des dépenses	$9,027,753

RECETTES ÉVALUÉES.

Taxe de 8m et 3/4 sur les propriétés	$2,450,000
Licences	650,000
Marchés	250,000
Droits de levée	300,000
Water-works	175,000
Cours des recorders	20,000
Chemins de fer urbains	7,000
Intérêt et pénalités sur taxes	15,000
Loyers de terrains	8,000
Epaves	3,000
Cimetières	3,000
Taxe de drainage	500,000 4,401,000
Déficit apparent	$3,626,753

Ainsi, d'après le projet même de M. Shaw, la ville dépenserait plus de TROIS MILLIONS ET DEMI de plus qu'elle ne recevrait en 1872.

Mais le projet de M. Shaw n'est pas complet. Il ne parle pas des dépenses de la police; il est vrai que ces dépenses sont couvertes par une taxe spéciale, mais cette taxe est de 3/4 de 1m pour cent. Or, si la disposition qui limite les taxes municipales à 9 0/0 est maintenue, il faut déduire de ces deux pour chef 3/4 pour la police et 1/2 pour le parc, ce qui ne laisse pour les autres dépenses que un et 1/2 taudis que M. Shaw évalue les recettes à raison de un et 3/4; son évaluation est donc trop forte de 1/4, c'est-à-dire de $875,000, de sorte qu'il faut retrancher cette somme des recettes et l'ajouter au déficit.

M. Shaw porte le chiffre des jugements obtenus contre la ville à cent mille piastres et chiffre rondo, tandis que d'après un état officiel fourni par l'avocat de la ville, les jugements s'élèvent à $537,408, non compris un jugement de $126,000 en faveur de madame Daines, ce qui donne un total de $673,408. Quelques-uns de ces jugements ne sont pas définitifs, mais il n'en est pas moins apparent que l'évaluation portée pour ce chapitre sera beaucoup au-dessous de la réalité. C'est donc encore quelques centaines de mille piastres à ajouter au déficit.

Enfin, nous remarquons que M. Shaw s'élève le déficit à la fin de 1871 qu'à $550,000, et, comme nous l'avons déjà fait observer dans un article précédent, cette évaluation est trop basse, mais peut-être que M. Shaw compte couvrir une partie de ladite différence par des émissions de Bons semblables à celles qui ont déjà eu lieu avec plus ou moins d'autorité.

Nous nous contentons, pour aujourd'hui, de présenter l'ensemble de ce projet de budget et de faire remarquer le déficit énorme qu'il présente. On serait interdire un particulier qui administrerait ses affaires particulières de cette façon. Laissera-t-on plus longtemps ceux qui gèrent nos finances municipales ajouter trois ou quatre millions à notre dette déjà si considérable. Telle est la question qui se pose naturellement à l'esprit après la lecture d'un projet de budget aussi audacieux. Nous en reviendrons ultérieurement ressortir les monstruosités, en discutant en détail les divers chapitres.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Mme Naddi a fait, hier, une brillante rentrée dans la *Traviata*.

La salle entière a salué des plus chaleureux bravos cette charmante artiste dès son entrée en scène. Mme Naddi a été rappelée plusieurs fois dans le courant de la soirée, qui a été pour elle une longue ovation.

M. Blum était fort ému au premier acte, mais l'accueil sympathique du public a rassuré ce chanteur, dont le talent est plein de distinction.

Notre nouveau baryton d'opéra-comique, M. Solve, a vite conquis la faveur de l'auditoire, et il a eu un succès très franc. C'est une précieuse acquisition pour notre scène.

Demain, jeudi, deuxième représentation des *Huguenots*. Nous sommes prophète à bon compte en prédisant une magnifique soirée.

L'ORDONNANCE SUR LES LICENCES. — Nous avons reçu de la mairie le texte du projet d'ordonnance pour les licences à payer en 1872. Nous n'avons pas encore eu le temps de l'examiner dans ses détails, mais nous croyons que la nouvelle ordonnance renchérit encore sur l'ancienne. Ainsi, les compagnies d'assurances auront à payer $2,500. La taxe pour publier un journal quotidien est de $100 par tête d'associé. Nous ferons une revue de cette ordonnance.

AVIS RELATIF AU TESTAMENT DE FEU ANTOINE REUTTER.—Les administrateurs d'asiles pour orphelins, établis en la ville de la Nlle-Orléans, sont invités à adresser à M. C. E. Schmidt, avocat de l'exécuteur testamentaire, rue de la Bourse, No 32, des renseignements sur le nom de l'asile qu'ils gèrent, sur la date de son incorporation, sur l'origine de sa charte, etc. Voir l'avis inséré plus loin.

LINGE ET VÊTEMENTS. — Un des plus beaux assortiments de linge pour hommes et de linge et de vêtements pour jeunes garçons et enfants est celui de M. B. T. Walshe, rue du Canal, No 110. Cet assortiment comprend aussi du linge de dessous très chaud d'excellente facture et de solide étoffe. Ce que nous pouvons faire de mieux en faveur de ce belles marchandises, c'est d'engager ceux qui ont besoin de renouveler leur garde-robe, à se rendre au magasin de M. Walshe, pour y examiner ses articles d'importation, car leur apparence est séduisante et les prix en sont très modérés.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 103, de la rue de Canal.

ARTICLES A BON MARCHÉ.—Nous recommandons à l'attention des dames l'annonce que M. Louis Geo. Asbury, rue Royale, 48, publie aujourd'hui dans nos colonnes. M. Asbury a mis en vente une foule d'articles de confection très beaux et très brillants à des prix on ne peut plus modérés, si modérés, qu'à la foire prochaine il obtiendra certainement une médaille d'honneur pour cette raison.

POUR LES OPELOUSAS.—Le bateau Lessie Taylor, dont les voyages ont été suspendus pendant plusieurs mois pour cause de réparation et restauration, reprendra à partir d'aujourd'hui son service régulier entre la Nlle Orléans et les Opelousas. Le Lessie Taylor est commandé par un bon capitaine, M. Kennison, qui a sous ses ordres un habile commis, M. T. Jobin.

BELLES EMPLETTES.—Si vous voulez quelque chose de beau, d'élégant et de rare, allez rue du Canal Nos 151 et 153, et vous y trouverez toute espèce de nouveautés parisiennes, de ces nouveautés brillantes, originales, comme on les fait à Paris d'où elles viennent, et comme on ne les fera jamais ailleurs. Les nouveautés parisiennes éclipseront toujours tous les articles de nouveauté du monde.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

CHRONIQUE LOCALE.

L'AVENUE LAFAYETTE.—Cette avenue, qui, par le fait, a besoin de grandes réparations, d'autant plus que c'est de plus c'est la seule voie qui reste à beaucoup d'habitants de cette partie de la ville pour regagner leurs demeures. Aucune réparations n'ayant été faites depuis deux ans dans cette avenue, le pavé en est impraticable, et les habitants ont raison de faire circuler une pétition parmi les membres du Conseil de ville, dans le but d'obtenir des fonds pour des réparations de voierie indispensables.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Pierre Davis, jeune garçon de couleur, convaincu d'avoir volé deux fusils appartenant à Joseph Kotzman, a été condamné à 24 heures de prison; à l'expiration de ce temps, un citoyen qui a pris en pitié le jeune garçon qui paraît être sans famille, a dit qu'il le recevrait dans sa famille.

Nicholas Hope, pour vol de $10, a été condamné à 3 mois de prison.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—*Taxe sur la propriété de la Cathédrale St. Louis.*—Un procès ayant été intenté par l'avocat général pour l'Etat contre les marguilliers de la Cathédrale St. Louis, en réclamation de $1080 50 de taxes pour l'année 1870, sur certaines propriétés appartenant à l'église, comme corporation religieuse. M. Charles F. Claiborne, pour les marguilliers, a demandé que l'Etat produisît un compte détaillé exposant chaque article de taxe séparément. M. A. Roberts, président la cour à la place du juge Théard qui s'est récusé, en sa qualité de marguillier de la cathédrale, a accordé leur l'ordre sollicité par M. Claiborne.

CHUTE.—Randolph Sarra, charpentier, âgé de 31 ans et natif de France, demeurant au restaurant d'Antoine, rue d'Orléans, devant le Marché Trémé, a été transporté hier chez à l'hôpital. Il était tombé d'une galerie de la maison No. 115 de la rue Ste-Anne, où il était allé voir un ami, et il souffrait beaucoup de cette chute qui paraît lui avoir causé intérieurement un mal sérieux.

TRADUIT AU CRIMINEL. — Henry Cunningham a été interrogé hier devant le recorder Campbell, sous l'accusation, sur trois accusations de vol et il a été renvoyé devant la Cour de District, sur chacune de ces accusations. Pendant l'interrogatoire, J. Hernandez a reconnu le chapeau du prisonnier comme celui qu'il avait volé dans sa maison avec d'autres objets, il y a quelques semaines.

MIS HORS DE COUR.—M. N. A. Lott, arrêté sur l'accusation d'avoir été de connivence dans le meurtre de F. D. Barnes, a été mis hors de cour hier matin par le recorder Houghton devant qui nulle preuve de lui a été trouvée à la charge produite.

LES VOLEURS DE CHICAGO.—M. A. Frinks, joailler, rue de Chartres 14, a fait un affidavit devant le recorder McArthur contre un des deux voleurs de Chicago, arrêté dernièrement pour avoir volé des chaînes d'or appartenant à divers joailliers. M. Frinks a reconnu Thos Ward, qui est maintenant en prison, comme l'individu qui, le 26 octobre, vola chez lui une chaîne d'or valant $16 environ.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier, à midi, sous la présidence du maire Flanders. Tous les administrateurs sont présents.

Le maire présente au Conseil une lettre du gouverneur Warmoth endossant les résolutions de l'Association Charitable des Pompiers et conseillant le renouvellement de soutrat par la ville avec l'Association comme le moyen le plus pratique et le plus économique de protéger la ville contre l'incendie.

Les résolutions de l'Association des Pompiers sont aussi présentées au Conseil ainsi que la protestation de cette même Association contre un système salarié de pompes. Le tout est envoyé à l'impression, ce qui était bien inutile, puisque toutes ces pièces ont été publiées dimanche dans tous les journaux de la ville. De la part du Conseil, à la tourne des documents, c'est là une étourderie vraiment criminelle, car ces frais d'impression ne sont justifiés par aucune raison.

Une communication des commissaires de l'Are de Ville qui demandent le paiement en banque de toutes les sommes collectées pour le Pare jusqu'à ce jour, est reçu.

M. Resnick fait à propos du département des pompes un rapport qui conclut par rappel de la résolution qu'il avait présentée lui-même en faveur d'un corps de pompiers salariés et qui soutient aussi au renouvellement du contrat avec l'Association actuelle des Pompiers. M. Resnick demande que une commission de trois membres pour la ville et une, pour la commission de trois membres pour les pompiers soient prises ensemble sur les détails du contrat.

Le rapport est adopté. M. Resnick demande que le comité prise aussi promptement que possible. Adopté également.

La maire nomme pour commissaires les administrateurs Berwick, Lewis et Cookrane.

Un rapport défavorable est fait sur les propositions de MM. John Lynch et George I. Bright, pour vendre certaines propriétés qui serait construit en asile pour les pauvres.

M. Shaw présente le budget de 1872, qui est le deux *fois et envoyé à l'impression.* (Nous parlons ailleurs de ce budget, qui est de nature à découvrir même les plus ultra-radicaux et les plus agressivement économistes.)

Après quelques autres affaires d'importance minime, le Conseil s'ajourne.

LES NEUTRES.

Le *Courrier diplomatique* publie une dépêche de lord Granville, datée du 10 août 1870, qui prouve de la façon la plus évidente que l'Angleterre, de concert avec la Russie, a paralysé, dès le début de la guerre, toutes les tentatives de la France pour sortir de l'isolement funeste où elle s'était laissée enfermer. Nous reproduisons cette dépêche qui fut adressée par le chef du foreign-office à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, et qui, selon l'expression du *Courrier diplomatique*, "a été la semaine fameuse" dans les fastes diplomatiques:

Foreign-office, 10 août 1870.

Mylord, l'ambassadeur de Prusse m'a plusieurs fois entretenu des divers bruits sur lesquels il a cherché à se renseigner auprès de moi.

Le premier est qu'un traité aurait été conclu entre la France et l'Italie, en vertu duquel cette dernière devait fournir à la France cent mille hommes et aurait obtenu le droit d'occuper Rome après la paix.

J'ai dit au comte de Bernstorff que je ne croyais pas à l'existence d'un pareil traité; que le gouvernement italien avait communiqué à celui de la reine qu'il avait reçu une telle demande de la France et qu'il désirait obtenir l'aide du gouvernement de S. M. B. pour résister à cette pression; que, sur la réponse que, bien que le soit pas la politique actuelle de l'Angleterre de prendre des engagements politiques pour une neutralité complète, cependant elle serait disposée, si par là elle pouvait aider l'Italie à résister à cette pression extérieure, à s'entendre avec l'Italie afin que ni l'une ni l'autre n'abandonnent la neutralité sans aucun échange d'idées et sans s'annoncer réciproquement tout changement de politique. Le gouvernement italien a donné chaleureusement son assentiment à cet arrangement.

Un autre bruit était la négociation d'une alliance entre la France et l'Autriche, combinée avec une organisation armée de la Galicie. J'ai annoncé au comte de Bernstorff que j'avais déjà cru nécessaire d'avertir (to warn) le gouvernement autrichien que beaucoup de circonstances avaient été en soupçons sur un rapprochement dans l'esprit des gouvernements russe et prussien, mais que j'avais reçu du gouvernement autrichien l'assurance qu'il était libre de tout engagement, et qu'il serait prêt à se concerter avec le souverain de Sa Majesté pour une neutralité combinée.

Quant au troisième bruit d'un traité secret signé à Vienne entre la France, l'Autriche, l'Italie et la Turquie, pour se garantir mutuellement leurs territoires, et pour se réunir à la France dans le cas de rivers enlevés par cette dernière, je ne pouvais que dire que je n'en avais aucune connaissance, et que je ne croyais pas qu'un tel traité ait été signé.

Le comte de Bernstorff a aussi appelé mon attention sur le Danemark, que la Prusse craint de voir engagé dans cette guerre par la présence de la France; le roi de Danemark désire être toutefois entièrement protégé, et le cabinet de Saint-Pétersbourg désirait faire, de concert avec l'Angleterre, une démarche en commun à Paris à cette fin.

Mais j'ai rappelé à Son Excellence que il lui avait trois fois suggéré combien il serait désirable que la Prusse enlevât au Danemark, par un arrangement amiable, la tentation de céder aux sollicitations de la France, et j'ai ajouté que la semaine dernière j'avais obtenu l'autorisation du cabinet de faire dire au baron de Brunow, que je serais prêt à me concerter avec lui sur le temps et la manière de faire une représentation à la France, pour l'engager (urging) à ne pas pousser le Danemark à une politique tellement contraire aux intérêts de le pays.

Je suis, etc.,

Signé : GRANVILLE.

Quant aux dispositions bienveillantes que quelques journaux français prêtaient à la même époque, au cabinet de Saint-Pétersbourg, il suffit, pour les réduire à leur juste valeur, de se rappeler les deux télégrammes suivants :

Jamais la Prusse n'oubliera que c'est à vous qu'elle doit que la guerre n'ait pas pris des proportions extrêmes. Que Dieu vous bénisse!

Votre ami reconnaissant pour la vie.

GUILLAUME.

Je suis heureux d'avoir pu vous montrer, par les témoignages de mes sympathies, quelle estime je fait d'avoir pu l'amitié qui nous unit assurer le bonheur et la gloire des deux pays!

ALEXANDRE.

La Russie a pu se convaincre depuis des dangers auxquels l'a exposée cette amitié.

RÉPONSE DU PAPE
AUX QUARANTE-SIX.

A nos chers fils de Belcastel et ses collègues, représentants du peuple dans l'Assemblée nationale de France.

PIE IX, PAPE.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous vous félicitons, fils bien-aimés, qui, chargés de la redoutable fonction de restaurer et de reconstituer l'ordre public troublé par une guerre longue et cruelle, par le renversement des institutions, par une épouvantable insurrection d'hommes criminels, vous avez pensé que, dans une œuvre aussi difficile il fallait tourner vos regards par-dessus tout vers Dieu, et commencer par élever ses droits et ceux de l'Eglise, afin de puiser par vous-mêmes le droit de conseil, et, pour votre infortunée patrie, un secours efficace à la vraie source des lumières, de la justice et de l'autorité.

Comme vos mœurs vont été le fruit des directives pernicieuses qui avaient affaibli la foi, corrompu la science et les mœurs, et comme par suite il importe de bien mettre en lumière que le remède consiste dans le rejet de ces doctrines, nous regardons comme très heureux votre acte de pleine soumission aux enseignements de ce temple, au citoyen qui a pris en pitié le jeune garçon qui paraît être sans famille, a dit qu'il le recevrait dans sa famille.

Nicholas Hope, pour vol de $10, a été condamné à 3 mois de prison.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—*Taxe sur la propriété de la Cathédrale St. Louis.*—Un procès ayant été intenté par l'avocat général pour l'Etat contre les marguilliers de la Cathédrale St. Louis, en réclamation de $1080 50 de taxes pour l'année 1870, sur certaines propriétés appartenant à l'église, comme corporation religieuse. M. Charles F. Claiborne, pour les marguilliers, a demandé que l'Etat produisît un compte détaillé exposant chaque article de taxe séparément. M. A. Roberts, présidant la cour à la place du juge Théard qui s'est récusé, en sa qualité de marguillier de la cathédrale, a accordé leur l'ordre sollicité par M. Claiborne.

CHUTE.—Randolph Sarra, charpentier, âgé de 31 ans et natif de France, demeurant au restaurant d'Antoine, rue d'Orléans, devant le Marché Trémé, a été transporté hier chez à l'hôpital. Il était tombé d'une galerie de la maison No. 115 de la rue Ste-Anne, où il était allé voir un ami, et il souffrait beaucoup de cette chute qui paraît lui avoir causé intérieurement un mal sérieux.

TRADUIT AU CRIMINEL. — Henry Cunningham a été interrogé hier devant le recorder Campbell, sous l'accusation, sur trois accusations de vol et il a été renvoyé devant la Cour de District, sur chacune de ces accusations. Pendant l'interrogatoire, J. Hernandez a reconnu le chapeau du prisonnier comme celui qu'il avait volé dans sa maison avec d'autres objets, il y a quelques semaines.

MIS HORS DE COUR.—M. N. A. Lott, arrêté sur l'accusation d'avoir été de connivence dans le meurtre de F. D. Barnes, a été mis hors de cour hier matin par le recorder Houghton devant qui nulle preuve de lui a été trouvée à la charge produite.

LES VOLEURS DE CHICAGO.—M. A. Frinks, joailler, rue de Chartres 14, a fait un affidavit devant le recorder McArthur contre un des deux voleurs de Chicago, arrêté dernièrement pour avoir volé des chaînes d'or appartenant à divers joailliers. M. Frinks a reconnu Thos Ward, qui est maintenant en prison, comme l'individu qui, le 26 octobre, vola chez lui une chaîne d'or valant $16 environ.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier, à midi, sous la présidence du maire Flanders. Tous les administrateurs sont présents.

Le maire présente au Conseil une lettre du gouverneur Warmoth endossant les résolutions de l'Association Charitable des Pompiers et conseillant le renouvellement de soutrat par la ville avec l'Association comme le moyen le plus pratique et le plus économique de protéger la ville contre l'incendie.

Les résolutions de l'Association des Pompiers sont aussi présentées au Conseil ainsi que la protestation de cette même Association contre un système salarié de pompes. Le tout est envoyé à l'impression, ce qui était bien inutile, puisque toutes ces pièces ont été publiées dimanche dans tous les journaux de la ville. De la part du Conseil, à la tourne des documents, c'est là une étourderie vraiment criminelle, car ces frais d'impression ne sont justifiés par aucune raison.

Une communication des commissaires de l'Are de Ville qui demandent le paiement en banque de toutes les sommes collectées pour le Pare jusqu'à ce jour, est reçu.

M. Resnick fait à propos du département des pompes un rapport qui conclut par rappel de la résolution qu'il avait présentée lui-même en faveur d'un corps de pompiers salariés et qui soutient aussi au renouvellement du contrat avec l'Association actuelle des Pompiers. M. Resnick demande que une commission de trois membres pour la ville et une, pour la commission de trois membres pour les pompiers soient prises ensemble sur les détails du contrat.

Le rapport est adopté. M. Resnick demande que le comité prise aussi promptement que possible. Adopté également.

La maire nomme pour commissaires les administrateurs Berwick, Lewis et Cookrane.

Un rapport défavorable est fait sur les propositions de MM. John Lynch et George I. Bright, pour vendre certaines propriétés qui serait construit en asile pour les pauvres.

M. Shaw présente le budget de 1872, qui est le deux *fois et envoyé à l'impression.* (Nous parlons ailleurs de ce budget, qui est de nature à découvrir même les plus ultra-radicaux et les plus agressivement économistes.)

Après quelques autres affaires d'importance minime, le Conseil s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches spéciales à l'Abeille.)

Le mouvement social en Angleterre

L'origine et le but de ce mouvement

Les Cortès Espagnoles.

Motion pour un vote contre le ministère.

Election à la Législature de Georgie.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Bruxelles, 14—La session des Chambres belges a été ouverte aujourd'hui. Le prince de Ligne est président du Sénat.

Londres, 14—Le gouvernement anglais a accordé une pension de 300 livres sterling aux enfants du docteur Livingstone.

Madrid, 14—La motion d'un vote de défiance envers le gouvernement, proposé par les adhérents de Zorilla aux Cortès a été prise en considération par ce corps à une majorité de 70 voix.

Tweed a résigné le commissariat des travaux publics, et cette résignation aura effet à partir de jeudi prochain. Le maire Hall est en conférence maintenant avec des citoyens notables au sujet du successeur à donner à Tweed.

Washington, 14—Le rapport du général Howard recommande l'abolition de ce qui reste du Bureau des Affranchis. — Pluie froide toute la journée.

San Francisco, 14—Les Pieuxs (Indiens) ont fait une excursion sur les Apaches. Ils ont tué 30 hommes et capturé 8 enfants. Ils ont aussi fait beaucoup de butin dans les établissements des blancs.

Havane, 14—Le col. Estrada, gendre du général Aquilera, a été pris par les insurgés et fusillé.

ENTREVUE AVEC NAPOLEON III.

M. Walters, le propriétaire du *Times*, a expédié à Chislehurst un de ses rédacteurs, le colonel Fordre de premier de questions l'empereur Napoléon.

C'est le 25 octobre que l'entrevue a eu lieu.

Cette fois, le représentant du *Times* n'était pas un simple reporter comme dans l'affaire de *Bath Argus*. C'est un homme bien connu dans le monde politique et qui, plus pour la sympathie profonde qu'il n'a cessé, depuis 1864, de témoigner à l'empereur et à l'Empire. C'est pourquoi, il a pu, doublé d'un journaliste est même comme tout bienveillant de l'empereur. Son objet, c'est avec Napoléon, de connaître les intérêts que l'entrevue avec l'indépendant portera du *Bath Argus*. L'ex-empereur s'est franchement mis à la disposition du journaliste.

Si nous voulions être indiscrets, nous pourrions même dire que le rédacteur du *Times* avait de quitter Camden-House, rencontré à sa victime les notes qu'il venait de prendre, et lui a demandé la permission d'en faire ce qu'il voudrait.

"Faites-en, s'répondu simplement Napoléon.

Personne maintenant aux notes du *Times*.

Après une entrée en conversation, l'interrogatoire a commencé dans les termes suivants :

—Que faut-il penser, Sire, des "mesdames bonapartistes" dont on parle tant, même dans l'organe officiel du gouvernement français.

N.—On prétend que je conspire. Il n'y a que les partis se sentant en minorité dans le pays qui aient recours à des moyens désespérés. Ceux-là seuls conspirent qui veulent imposer leur opinion au plus grand nombre.

Le journaliste. — Ces bruits prennent beaucoup de consistance en France.

N.—Lorsqu'on a été, comme moi, vingt-trois ans à la tête d'une grande nation et qu'on n'a eu qu'une pensée, le bien du pays en conserve le sentiment de dignité, la conscience de son droit, si l'on se jette loin de soi les basses intrigues qui voudraient nous avilir, si l'on ne s'inquiète ou de ses basses intrigues qui voudraient nous avilir, c'est quelque chose que d'être assuré par des médecins et autres consultants sûrs scientifiques que nous avons d'une est article un certain par qui, prix en quantité modérée, et dans des conditions de santé ordinaires, sonnées un résultat blanchissant pour les fonctions sécrétoires, et qui, même pris avec excès, ne laisse que le minimum des maux inévitables de tout abus. Le fait que nous ce dernier rapport cette boisson est incomparable supérieure à la masse d'autres liquoires du même genre doit être attribué à l'épaisseur complète de l'huile essentielle, son goût agréable, sa propriété tonique, et la fécundité qu'elle avait d'accroître l'énergie vitale pouvant être attribuée à la parenté de son principal élément. Elle diffère de celle du genièvre de Hollande qui peut le produit du *juniper communis*, la décoagule étant faite avec le *juniper italicus*, qui donne un huile moins aromatique plus fine. S'il est nécessaire dans l'intérêt du public de dénoncer la pratique trop commune de fabriquer des décoagules sans affiche sous le nom de vins et de liqueurs, il ne paraît que juste de signaler cette exception méritée.

Dénédé, mardi, 14 novembre 1871, à deux heures et quart du matin, LAURA LOUISE, âgée de 7 ans et 7 mois, fille de Mme Louise Pillsbury Le Sueur.

Dénédé hier, mardi, 14 novembre 1871, à six heures du soir, de mort subite, CHARLES ALFRED, âgé de 3 ans, fils de Mme Alfred Le Sueur, née Marie Antoinette Pillsbury, Pensacola.

Les parents et amis de la famille sont prié de vouloir bien assister à l'enterrement de ce dernier, ce jour, mercredi, à 4 heures de l'après-midi, de la maison de sa mère, rue Dauphine, No 308, entre Dauphine et Hospital.

SERVICE FUNÈBRE.

DAMEDI prochain, 18 courant, il sera célébré à l'église St. Augustin, à 10 heures, un service funèbre pour le repos de l'âme de feu GEORGES HARDIE. Les amis de ce dernier et de Mme Hardie sont priés d'y assister.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de Sœur Thérèse SANTELENY sera célébré à l'église de la Visitation, à 10 heures du matin, ce jourd'hui, mardi, à 7 heures du matin. Les amis de la famille Abbadie et Aspel sont priés d'y assister sans autre invitation. De la part de son neveu.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,
17..... CHARTRES 17
A. BROUSSEAU & CO.
IMPORTATEURS et manufacturiers, en gros et en détail.
Toile anglaise et américaine, Toiles cirées, toile de lin et de coton, Damas de laine, Damas de lin et de coton et de damas, Damas de Damas, en soie et en cotonnade, Damas, Velours, Tentes, Rideaux, Bandes, Cretonnes, Cretonnes de Damas, Cretonnes de Damas, Cretonnes de Damas